



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220712-DBC20220712_02-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

N° DBC 20220712-02

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2022 à 16H

Date de la convocation : 5 juillet 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Olivier CHAMBON, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Éric CABROLIER.

Membres du Bureau absents excusés:

Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Ludovic COMBE.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Approbation de la charte des droits et des devoirs de l'usager de l'Espace
France Services (EFS) de Courpiere**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM), et notamment sa compétence supplémentaire « création et gestion de maisons de services au public »,

Le rapporteur explique les travaux de création de l'EFS de COURPIÈRE et la livraison du mobilier sont sur le point de s'achever. Quant à l'équipement informatique, il sera installé et paramétré début août, une fois le nouveau branchement Enedis effectif. Aussi l'équipement pourra-t-il ouvrir au public à compter du 16 août 2022.

Il convient désormais d'approuver la Charte des droits et des devoirs de l'usager de l'EFS de COURPIÈRE (annexe 1).

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

16

Membres du Bureau représentés:

3

Membres présents sans voix
délibératives : 0

Total votants :

19

AR Prefecture

063-200070712-20220712-DBC20220712_02-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

Cette charte vise à garantir le bon fonctionnement du lieu et de la communauté d'usagers qui le constitue. Chaque usager se devra d'en prendre connaissance et d'accepter de ce fait que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du contenu du document.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la Charte des droits et des devoirs de l'usager de l'EFS ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 19

Conseillers présents : 16

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon